



24^E NUIT DES PÊCHEURS : TOULON CÉLÈBRE LA MER ET SES PRODUITS

Le mardi 28 juillet 2026

Rendez-vous incontournable du cœur de l'été toulonnais, la traditionnelle Nuit des Pêcheurs investit le cadre authentique du port Saint-Louis du Mourillon le dimanche 2 août 2026, à partir de 17 heures, pour sa 24^e édition. Organisée pour mettre à l'honneur le savoir-faire des pêcheurs locaux, cette soirée conviviale et populaire invite Toulonnais et visiteurs à partager un moment chaleureux au bord de l'eau.

C'est une institution des étés toulonnais depuis 2 décennies. La Nuit des Pêcheurs donne rendez-vous à tous les amateurs de poissons et plus largement de produits de la mer ce dimanche 2 août à partir de 17 heures sur le port Saint-Louis du Mourillon. Pêcheurs professionnels, aquaculteurs de la baie de Tamaris et une vingtaine d'artisans locaux vont régaler petits et grands, avec en toile de fond une animation musicale.

Informations pratiques

Le stationnement sera interdit du samedi 1^{er} août, à partir de minuit jusqu'au lundi 3 août à 6 heures du matin des deux côtés à l'intérieur de la zone délimitée par des panneaux : boulevard Cunéo (entre la rue Longchamp et le littoral Frédéric-Mistral), rond-point du combattant d'Indochine - quai Belle-Rive, littoral Frédéric-Mistral (entre le boulevard Cunéo et la rue Cauvière), parking du Fort Saint-Louis, les rues Cauvière et Fravega (aux angles du littoral Frédéric-Mistral).

Les tenants et les aboutissants du littoral Frédéric Mistral seront interdits à toute circulation. D'une manière générale, la circulation sera interdite aux besoins de la manifestation, sous la responsabilité et le contrôle des forces de l'ordre.

Le plan d'eau du port Saint-Louis du Mourillon sera lui aussi soumis à des restrictions de navigation :

- entre 12 heures et 16 heures : seuls les titulaires d'une place d'amarrage seront autorisés à rentrer dans le port avec leur navire et toute sortie est interdite.
- de 16 heures jusqu'à minuit, aucun mouvement de navire ne sera autorisé.

Contact presse :

Alice Giudici – 06 66 50 21 17 – a.giudici@mairie-toulon.fr

24^E NUIT DES PÊCHEURS / PORT SAINT-LOUIS

DIMANCHE 2 AOÛT - INFORMATIONS SÉCURITÉ

Afin de garantir la sécurité des participants, un dispositif de type «fan zone» sera déployé tout autour du port Saint-Louis



// Le stationnement sera interdit du samedi 1^{er} août à minuit jusqu'au lundi 3 août à 6 heures du matin des 2 côtés dans la zone délimitée par les panneaux.

- Boulevard Docteur Cunéo
(Partie comprise entre la rue Longchamp et le littoral Frédéric Mistral)
- Rond-point du combattant d'Indochine - Quai Belle Rive
- Littoral Frédéric Mistral (Partie comprise entre le boulevard Docteur Cunéo et la rue Cauvière)
- Parking du Fort Saint-Louis
- Rue Cauvière et rue Fravega* sur 15m (Aux angles du littoral Frédéric Mistral)

** Dans la rue Fravega, des emplacements seront réservés aux 2 roues sur 10 m.*

// La circulation sera interdite au besoin de la manifestation, sous la responsabilité et le contrôle des forces de l'ordre.

- Les tenants et aboutissants du littoral Frédéric Mistral seront interdits à toute circulation.

24^E NUIT DES PÊCHEURS / PORT SAINT-LOUIS

DIMANCHE 2 AOÛT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

// Sur ordre du commandant du port de Toulon - La Seyne / Brégaillon, des restrictions de navigation seront instaurées dès 12h sur le plan d'eau du port Saint-Louis du Mourillon

- Entre 12h et 16 h : seuls les titulaires d'une place d'amarrage seront autorisés à rentrer dans le port avec leur navire et toute sortie est interdite.
- De 16h jusqu'à minuit, aucun mouvement de navire ne sera autorisé.

**TOUTES LES MANIFESTATIONS SERONT SOUMISES
AUX CONDITIONS SANITAIRES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR**

Objets interdits dans la fan zone (liste non exhaustive) :

articles pyrotechniques et matériels explosifs / banderoles au message injurieux, politique, raciste ou idéologique / pointeurs laser / hampes rigides ou fagots de drapeaux / bouteilles, verres ou canettes / armes / outils / casques / sacs de grand format ou valises / drones / vélos / trottinettes / skates / trépieds, perches à selfie et stabilisateurs / mégaphones et systèmes sonores / chaises, tabourets et sièges pliants / parapluies / alcool

Bouteilles d'eau d'1 litre autorisées en plastique transparent
(bouchon obligatoire)

